

ANIMATION DE LA COMMUNAUTE DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE EN BRETAGNE

APPEL A PROJETS 2023

1) LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. (Article L.120-1 du code du service national)

Au titre de l'animation, des crédits de l'Agence du service civique visent à soutenir financièrement des actions permettant aux jeunes engagés de vivre des temps de rencontre et d'échange, favorisant le sentiment d'appartenance à la communauté des volontaires. Ces regroupements sont l'occasion de rencontrer d'autres volontaires, d'échanger sur le sens de leurs missions et de partager des moments conviviaux. Ce sont aussi des événements qui témoignent de la vitalité et du sens de l'engagement des jeunes.

2) L'APPEL A PROJETS

Les SDJES et la DRAJES de Bretagne lancent en commun un appel à projets visant à favoriser, par un soutien financier, le développement d'actions d'animation et d'événements dédiés aux jeunes engagés en service civique dans la région.

Pour développer l'interconnaissance et le partage d'expériences, pour favoriser l'expression des jeunes sur leur vécu et le sens de leur engagement, il est nécessaire que les propositions soient développées et diversifiées afin que tous les volontaires puissent vivre la dimension collective du Service civique.

Ces propositions, co-construites avec des volontaires, peuvent prendre la forme de rassemblements, actions collectives, initiatives de solidarité, rencontres avec des acteurs de la vie sociale et citoyenne, journées thématiques avec visites de sites, démarches itinérantes, en plein air,...

Période de mise en œuvre : année 2023 (pour le démarrage des actions, qui peuvent être poursuivies jusque fin juin 2024).

3) DATE LIMITE

- Les propositions, sous forme de notes d'intention, sont à adresser à la DRAJES de Bretagne **au plus tard le 31 juillet 2023.**
- Les organismes dont la proposition sera retenue devront ensuite déposer une demande de subvention sur la plateforme « moncompteasso.fr »

4) OBJECTIFS

- Créer du lien, permettre la rencontre et l'échange entre volontaires (rompre l'isolement des jeunes qui sont seuls volontaires dans leur structure d'accueil)
- Sensibiliser les jeunes au sens de leur engagement
- Prendre en compte la parole et le ressenti des volontaires
- Valoriser les actions menées par les volontaires et leur utilité sociale

Thématiques :

A titre d'exemples, les thématiques prioritaires de l'Agence du service civique pourront servir de fil conducteur :

- Les transitions écologiques, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les effets de la crise climatique ;
- Le lien intergénérationnel ;
- L'éducation et la continuité éducative (notamment la lutte contre les fake news, l'appréhension des réseaux sociaux) ;
- L'inclusion ;
- L'égalité femme – homme.

Mais aussi, en partant des préoccupations exprimées par les volontaires :

- Le lien social, les réponses possibles à la solitude ressentie par nombre de jeunes ;
- La solidarité, les actions de lutte contre les différentes formes de précarité ;
- La préparation à la suite du service civique ;
- Etc.

Dimension culturelle et artistique :

Idéalement, les actions/événements proposés comporteront une ou des séquences à caractère culturel et artistique, favorisant la découverte, les expériences collectives et la convivialité.

5) MODALITES D'ELABORATION ET DE COMMUNICATION

Participation : assurer la participation active des volontaires en service civique dans la préparation et la réalisation de l'action. Il sera également intéressant de solliciter d'anciens volontaires dans le but de proposer des échanges d'expérience, du parrainage...

Le porteur de projet s'engage à partager l'information sur la mise en œuvre de l'action, sur un espace collaboratif créé pour l'occasion, et à associer les jeunes dans les différentes étapes du projet en utilisant les différentes fonctionnalités de l'outil (information, consultation, participation...).

Communication : dans l'objectif de donner de la visibilité au Service civique en général et à l'action d'animation en particulier, il est demandé aux attributaires de :

- Communiquer sur l'événement via les médias locaux, les réseaux sociaux, etc.
- Utiliser le logo « Service Civique » selon les modalités en vigueur et l'identité visuelle « Volontaires en Bretagne » proposée par la DRAJES, sur les différents supports de communication.

6) BENEFICIAIRES

Pourront se voir attribuer une subvention les organismes agréés au titre du service civique (agrément en cours de validité) et implantés en région Bretagne.

7) MONTANT

Selon la nature, l'envergure de l'action et en fonction du budget prévisionnel présenté, le montant de la subvention attribuée se situera **entre 1000€ et 5000€**.

Les programmes d'animation constitués de plusieurs actions et permettant d'impliquer un nombre important de volontaires seront prioritairement retenus (en fonction des possibilités du moment, au regard du contexte sanitaire).

8) CONDITIONS

- Les projets proposés feront apparaître clairement, sous forme d'une note d'intention :
 - Le principe et les modalités d'animation,
 - Le nombre de participants visé,
 - Le budget prévisionnel de l'action,
 - Les moyens humains affectés,
 - Les échéances de réalisation,
 - Les modes de communication,
 - Les modalités d'évaluation.
- Le budget prévisionnel présenté comprendra :
 - Les charges de coordination,
 - La rémunération d'éventuels intervenants,
 - La prise en charge de la logistique et de la communication générale, la prise en charge du déplacement des volontaires,
 - La prise en charge de la restauration, le cas échéant.

- Les conditions d'organisation, de préparation et de déroulement des actions devront être conformes aux mesures sanitaires de protection, en vigueur sur le territoire où les personnes seront physiquement réunies.

- L'attribution d'une subvention se fera au regard :
 - De la qualité globale du projet proposé et de son caractère innovant
 - Du nombre de volontaires concernés
 - Du montant du financement État sollicité (80% maximum du budget de l'action) et des cofinancements assurés

9) EVALUATION

- Si vous avez déjà été porteur de projet pour l'animation de la communauté des volontaires en service civique en Bretagne, il faudra déposer un bilan en même temps que votre demande, en partant des objectifs que vous vous étiez fixés.
- Si vous n'avez pas été porteur de projet pour l'animation de la communauté des volontaires en service civique en Bretagne, il faudra produire un bilan au 30 juin 2024.

10) CONTACT

Les notes d'intention sont à transmettre par Mél, au plus tard le 31 juillet 2023, à :
ce.drajes.servicecivique@ac-rennes.fr

Vous pourrez également leur adresser vos demandes d'information.



La communauté des volontaires en Service civique en Bretagne